

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2013

Avant de commencer la séance,

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes suite à la lecture du compte rendu de la séance du 19 Décembre 2012 :

- Concernant l'acquisition du bien vacant sans maître, Monsieur le Percepteur a informé la Mairie qu'une famille composant la SCI propriétaire a été retrouvée,
- Et que les trois secrétaires ont suivi la formation afin de pouvoir instruire les certificats d'urbanisme,

Monsieur Christian GARILLON ajoute que tous les Conseillers ont dans leur pochette un exemplaire du REGLEMENT GENERAL DU SERVICE DES EAUX actuellement applicable et que suite aux travaux du réseau d'eau, il y aura lieu de le revoir, il demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de réfléchir aux modifications qu'il conviendra d'apporter pour une prochain réunion de travail.

#### FORET : COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 de la forêt communale qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes 197 221.96 €

Dépenses 310 672.20 €

Report 2011 c/002 Recettes 189 457.68 €

Résultat fonctionnement + 76 007.44 €

#### Investissement

Recettes 19 308.21 €

Dépenses 37 368.30 €

Report 2011 c/001 Dépenses 19 308.21 €

Résultat investissement - 37 368.30 €

Pas de reste à réaliser exercice 2012

Résultat de l'exercice 2012 + 38 639.14 €

Hors de la présence de Mr VAGNE Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif de la forêt communale 2012.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**FORET : AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée délibérante constate à la clôture de l'exercice :

- un déficit d'investissement de : - 37 368.30 €

- un excédent de fonctionnement de : 76 007.44 €

Il n'y a pas de reste à réaliser au 31/12/2012

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 37 368.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'apurer le besoin de financement par affectation en réserves (cpte 1068) pour 37 368.30 € et d'imputer le solde de l'excédent de fonctionnement soit 38 639.14 € en report à nouveau créditeur.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**FORET : COMPTE DE GESTION 2012**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr VAGNE Daniel,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 du service eau et assainissement qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes 149 463.82 €

Dépenses	182 827.32 €
Report recettes c/002	141 840.93 €
Résultat fonctionnement	+ 108 477.43 €
Investissement	
Recettes	229 166.28 €
Dépenses	434 987.74 €
Report recettes c/001	85 509.90 €
Résultat investissement	- 120 311.56 €
Restes à réaliser en dépenses :	190 603.00 €
Restes à réaliser en recettes :	213 276.00 €
Résultat de clôture exercice 2012	- 10 838.87 €

Hors de la présence de Mr VAGNE Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du service eau et assainissement 2012.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**EAU ET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée délibérante constate à la clôture de l'exercice :

- un déficit d'investissement de : 120 311.56 €

- un excédent de fonctionnement de : 108 477.43 €

Les restes à réaliser au 31/12/2012 s'élèvent à :

- dépenses d'investissement : 190 603.00 €

- recettes d'investissement : 213 276.00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 97 638.56 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'apurer le besoin de financement par affectation en réserves (compte 1068) pour 97 638.56 € et d'imputer le solde de l'excédent de fonctionnement soit 10 838.87 € en report à nouveau créditeur.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2012

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr VAGNE Daniel,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différents sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**AMENAGEMENT TRESORERIE : COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 de l'aménagement trésorerie qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes 32 405.55 €

Dépenses 5 382.67 €

Report recettes c/002 144.84 €

Résultat fonctionnement + 27 167.72 €

Investissement

Recettes 25 870.02 €

Dépenses 22 755.17 €



Report dépenses c/001                      25 870.02 €

Résultat investissement                      - 22 755.17 €

Pas de reste à réaliser exercice 2012

Résultat de l'exercice 2012                      + 4 412.55 €

Hors de la présence de Mr VAGNE Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'aménagement trésorerie 2012.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**AMENAGEMENT TRESORERIE : AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée délibérante constate à la clôture de l'exercice :

- un déficit d'investissement de    22 755.17 €

- un excédent de fonctionnement de    27 167.72 €

Les restes à réaliser au 31/12/2012 s'élèvent à 0 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 22 755.17 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'apurer le besoin de financement par affectation en réserves (cpte 1068) pour 22 755.17 € et d'imputer le solde de l'excédent de fonctionnement (cpte 002) soit 4 412.55 € en report à nouveau créditeur.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**AMENAGEMENT TRESORERIE : COMPTE DE GESTION 2012**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Vagne Daniel,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différents sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**CHAUFFERIE BOIS : COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 de la chaufferie bois qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes	253 654.91 €
----------	--------------

Dépenses	242 206.19 €
----------	--------------

Report recettes c/002	41 177.36 €
-----------------------	-------------

Résultat fonctionnement	+ 52 626.08 €
-------------------------	---------------

Investissement

Recettes	134 541.08 €
----------	--------------

Dépenses 75 710.86 €

Report dépenses c/001 9 321.27 €

Résultat investissement + 49 508.95 €

Les restes à réaliser au 31/12/2012 s'élèvent à : 0 €

Résultat de clôture exercice 2012 + 102 135.03 €

Hors de la présence de Mr VAGNE Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif de la chaufferie bois 2012.

A la majorité (pour : 7 contre : 2 abstentions : 1)

**CHAUFFERIE BOIS : AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée délibérante constate à la clôture de l'exercice :

- un excédent d'exploitation de 52 626.08 €

- un excédent d'investissement de 49 508.95 €

Les restes à réaliser au 31/12/2012 s'élèvent à : 0 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc nul.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'imputer le solde de l'excédent de fonctionnement soit

52 626.08 € en report à nouveau créditeur.

A la majorité (pour : 8 contre : 2 abstentions : 1)

**CHAUFFERIE BOIS : COMPTE DE GESTION 2012**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr VAGNE Daniel,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différents sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A la majorité (pour : 8 contre : 2 abstentions : 1)

Monsieur le Maire exprime sa satisfaction à la vue du résultat du budget de la chaufferie bois,

Monsieur Philippe LIMAUX explique que le bilan carbone (transport des plaquettes) n'est pas très favorable.

**COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 de la commune qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes 830 134.45 €

Dépenses 672 996.43 €

Report recettes c/002 768 586.80 €

Résultat fonctionnement + 925 724.82 €

Investissement

Recettes 107 409.02 €

Dépenses 290 211.68 €

Report recettes c/001 112 727.07 €

Résultat investissement - 70 075.59 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 10 591.00 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 98 589.00 €

Résultat de clôture exercice 2012 + 767 651.23 €

Hors de la présence de Mr VAGNE Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune 2012.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée délibérante constate à la clôture de l'exercice :

- un déficit d'investissement de - 70 075.79 €

- un excédent de fonctionnement de : + 925 724.82 €

Les restes à réaliser au 31/12/2012 s'élèvent à :

- dépenses d'investissement : 98 589.00 €

- recettes d'investissement : 10 591.00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 158 073.59 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'apurer le besoin de financement par affectation en réserves (cpte 1068) pour 158 073.59 € et d'imputer le solde de l'excédent de fonctionnement (cpte 002) soit 767 651.23 € en report à nouveau créditeur. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2012**



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr VAGNE Daniel,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différents sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire tient à souligner la bonne gestion des finances de la Commune.

**TRAVAUX SYLVICOLES 2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le programme de travaux sylvicoles 2013 proposé par l'ONF et autorise le Maire à consulter les entreprises.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**REFECTION DE LA FLECHE DU CLOCHER DE L'EGLISE CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Le Conseil Municipal entérine le choix de la commission d'ouverture des plis du 13 février 2013 et retient l'agence Pierre BORTOLUSSI pour un montant de 56 859.04 € TTC pour la maîtrise d'oeuvre et autorise le maire à signer les pièces afférentes au marché.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR DE L'HOPITAL**

Le Conseil Municipal entérine le choix de la commission d'ouverture des plis réunie le 22 janvier 2013 et retient l'entreprise IMHOFF pour un montant de 70 000.00 € HT et autorise le Maire à signer les pièces afférentes au marché.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire avant le vote du budget primitif les crédits

suivants :

Compte 2051 : 3500 € - cession du droit d'utilisation logiciel informatique ;

Compte 2158 : 1300 € - achat outillage.

Ces crédits seront repris au budget primitif 2013.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**TRAVAUX DE REFECTION DE LA FONTAINE DES SOURCES : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

décide la réfection de la Fontaine des Sources pour un montant de 22 558 €

sollicite une subvention parlementaire pour la réalisation de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**AVENANT AU CONTRAT DE BALAYAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'avenant au contrat de balayage avec l'entreprise Vivalor pour un montant de 770.00 € par intervention de balayage à compter du 1er janvier 2013.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**ADHESION DE COLLETIVITES AU SMDANC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les demandes d'adhésion de Mazeley, Girmont, Greux, Raon l'Etape, Bulgnéville, Dombrot sur Vair, Raon sur Plaine, le Thillot, Hardancourt, le Sivom de la Vallée de Roche Harchéchamp.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**TRAVAUX D'EXTENSION D'ECLAIRAGE PUBLIC A LA ZA DU CHERI BUISSON POUR UNE STRUCTURE COMMERCIALE**

Monsieur le Maire présente le projet suivant : travaux d'éclairage public coordonnés aux travaux d'Extension de réseaux pour une structure commerciale, ZA Chéri Buisson.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 9 949.28 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général du Département des Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage.

La participation de la commune s'élève à 56 % du montant HT des travaux, plafonné à 75 000.00 € TTC de travaux puis 85 % du montant HT des travaux au delà de ce montant, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 26 janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté,

- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.

- S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 56 % du montant HT, plafonné à 75 000.00 € HT de travaux, puis 85 % du montant HT des travaux au delà de ce montant, soit 5

571.60 € HT.

- DEMANDE la prise en charge de cette participation à la Communauté de Communes des Marches de Lorraine,

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**VENTE D'UNE GUIRLANDE DE NOEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre à la commune de Robécourt une guirlande de Noel pour un montant de 150 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Madame MENU demande si des travaux de voirie seront prévus à Aureil-Maison, Monsieur le Maire répond que des devis sont en cours et qu'ils seront étudiés pour la préparation du budget .

Monsieur Philippe LIMAUX interroge sur les travaux concernant la réfection du barrage à Aureil Maison, Monsieur le Maire précise que d'importants travaux sont programmés pour le printemps. Monsieur Philippe LIMAUX demande à être présent lors de la préparation de ces travaux.

**POINT SUR LES TRAVAUX "ALIMENTATION EAU POTABLE"**

Nous avançons quant au programme, ce dossier, engagé par notre Commune depuis plusieurs années, est très important.

L'année 2013 sera la tranche "ALIMENTATION EAU AUX PARTICULIERS", c'est l'Entreprise HOUILLON de Rambervillers qui a été retenue pour effectuer ces travaux qui se termineront en 2016.

Cette deuxième tranche devrait commencer courant Avril pour se terminer en Septembre.

Elle concernera la Rue de la Place, la Rue Gambetta, la Rue du Château Lambert et du Chemin Couvert, la Rue des Camusots, la ZAC du Chéri Buisson, la Rue du Faubourg des Vosges, la Place Jules Ferry, l'Avenue de la Gare et la Rue de la Romaine.

**VERIFICATION DES EXTINCTEURS :**

La Commune envisage, dans un but de préventif, de réaliser une journée de vérification des extincteurs pour les habitants non adhérents à Groupama. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire à la Mairie pour le 12 Avril 2013, dernier délai.

**BRULAGE INTERDIT**

Monsieur le Maire tient à rappeler que, conformément à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Vosges, le brûlage à l'air libre de toutes ordures (herbe, pneus, tous matériaux et plastiques...) est interdit. Des containers sont à la disposition des habitants à la déchetterie.

**RAPPEL DES HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE :**

Mardi - Jeudi – Vendredi : 14Heures -18 Heures et le Samedi : 8 Heures 30 à 12 Heures et 13 Heures 30 18 Heures.

Monsieur le Maire rappelle également aux propriétaires de chiens de l'obligation qu'ils ont de procéder au ramassage des déjections de leur animal pour assurer la salubrité et la propreté

des trottoirs.